

# UN1TÉ

## POLICIERS ADJOINTS : INCORPORATION ET COMPTE ÉPARGNE TEMPS



La 280ème promotion d'élèves gardiens de la paix sera incorporée le 1er Décembre 2025

### Réglementation en matière de Compte Épargne Temps (C.E.T)

- a) Décret n°2002-634 du 29 avril 2002
- b) Arrêté du 28 août 2009
- c) L'instruction ministérielle NOR : INTA1637272C du 15 décembre 2016

**UN1TÉ** rappelle que tu peux :

◆ Ouvrir à tout moment ton C.E.T à condition d'avoir accompli au moins une année de service en qualité d'agent de la fonction publique (ENP comprise).

◆ Alimenter, avant ton incorporation et de façon dérogatoire, ton CET.

À défaut de texte précis en la matière, il convient d'appliquer la règle au prorata du temps passé en service avant l'entrée en école.

Si tu rencontres le moindre problème, sollicite ton délégué **UN1TÉ**.



**RECONNAISSANCE et CONSIDÉRATION  
pour nos collègues POLICIERS ADJOINTS**

Suivez-nous



**UN1TÉ.MI**  
FO  
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FORCES AVANTAGÉES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

09/10/2025